Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_05-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 32

Ayant donné procuration : 5

Absents : 6

Votants : 37

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Bernard CROGUENNEC, Alain ATLAN, Stéphane L'HER, Cigdem AKTAS, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_05-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 21 octobre 2026
Rapporteur : Mme LEMAITRE

Conseil municipal

Délibération

5 - Associations à caractère social - Subventions 2026 (fonctionnement) - 3ème tranche

Exposé des motifs

Dans le cadre de la politique municipale en matière de soutien aux associations à caractère social, il est proposé d'attribuer la subvention listée dans le tableau ci-après :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION NON CONVENTIONNÉE			
Association	**Objet**	**2025**	**2026**
Aide aux personnes âgées			
Vue d'ensemble 22	L'association lutte contre les violences intra-familiales et sexuelles en favorisant la prévention des traumatismes transgénérationnels et en accompagnant les personnes dans la construction d'une histoire de résilience. À travers des séances collectives mensuelles, elle aide les participants à identifier leurs ressources, renforcer leur stabilité émotionnelle et relationnelle, développer l'expression de leurs limites et besoins, et renouer avec leurs dimensions corporelle, émotionnelle et cognitive. Le dispositif, gratuit et ouvert à tous les âges, s'adresse prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires.	Non concernée	300 €
TOTAL SUBVENTION		**0 €**	**300 €**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution de la subvention pour un montant total de **300 €** au titre des subventions de fonctionnement pour l'association Vue d'ensemble 22 hors convention, conformément au tableau présenté ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 32	Pouvoirs : 5	Total : 37	Exprimés : 37
Voix Pour : 37	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_05-DE

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)